FEMMES & DROITS

Par Ashelbie MOUGOULA



FEMMES & DROITS

Par Ashelbie MOUGOULA



LE HARCELEMENT

- Le harcèlement se manifeste par des comportements répétés ayant pour objet ou, pour effet une dégradation des conditions de vie de la victime.

- Cela se traduisant généralement par une altération de la santé physique ou mentale des victimes.
- C'est une forme de violence fondée sur un rapport de domination et d'intimidation.

- le harcèlement est une infraction pénale. Ses auteurs peuvent écoper d'une peine privative de liberté pouvant aller jusqu'à plus de deux (2) ans, et d'une amende 5.000.000 de francs conformément au code pénal Gabonais.

?

FEMMES & DROITS

Par Ashelbie MOUGOULA



LE HARCELEMENT

- *il existe divers types de de harcèlement: il s'agit du harcèlement moral, sexuel; du cyber harcèlement ou harcèlement en ligne.*

- *Nous nous intéresserons premièrement au harcèlement dit moral. En effet, cette infraction a des spécificités selon sa nature.*

Ainsi, pour être qualifier de harcèlement moral, la victime doit subir certains faits caractérisés.

- *Des agissements répétés : les actes posés par l'auteur doivent impérativement êtres répétitifs 'acte isolé ne suffit pas.*

- *Une dégradation des conditions de vie du fait d'être harcelé : les actes de harcèlement sont très souvent de nature à troubler votre paix et votre sérénité.*

- *Des atteintes à vos droits, santé, honneur, dignité, Physique ou mentale.*